

**SUR LES MARCHES
DE L'ÉCOLE NEUVE
ANNÉE 1957-1958**



De gauche à droite et de bas en haut

1er rang : Michel Teyssières, Christian Miramont, Raymonde Maintenant, ? Lagarde, Guy Delmas, Monique Agard, Solange Moréno, Doris Barthélémy, Nelly Brugnara, Jean-Pierre Fournier, Jean-Louis Raynal, Françoise Raynal.

2ème rang : Yvelyse Bordes, André Fabra, Bernard Fournier, Alain Cyprien, Michel Antoine, Jean-Marc Di Santolo, Michel Montet, Guy Bayle, Danièle Lages, Serge Bressou, Monique Jamans.

3ème rang : ? Lagarde, Michèle Jourdes, Bernard Bordes, Robert Brésolin, Sylvain Brésolin, Jean Astoul, Bernard Brugnara, Francis Barrière, Hervé Delmas, Fernand Carcenac, Michèle Lacroux.

4ème rang : Marie-Laure Moréno, Marie-Christine Courdy, Christiane Miramont, Arlette Toffolon, Marie-Claire Prieu, Rosine Vigouroux, Paulette Douziech.



Entre Nous

à Villebrumier

<http://entrenous.free.fr>

assoentrenous.free.fr

n° 77

MARS 2008



» Chemin des Artisans
2 bâtiments pour artisans et 4 maisons individuelles

Villebrumier
s'agrandit...

» Angle Route
de Monclar / La
Côte Vieille
Lotissement "Le Soulan
de la Côte"

» Route de Varennes
7 appartements



RUBRIQUE À BRAC

Illuminations : C'est devenu une tradition : nombreux sont les particuliers qui décorent leurs maisons à l'occasion des fêtes, d'autant que la Municipalité récompense les réalisations jugées les plus belles. Ainsi, ont été primés : **Claude Sauvage et Danièle Nauger, Daniel et Nelly Lacaze, Denis et Yolande Fériel, Sébastien Esposito, Jean-Pierre Banzy, Pascal Commelouge**. Par ailleurs, cette année, pour la première fois, la Place de la Mairie brillait de mille feux, et l'ensemble produisait le meilleur effet.

Eveil musical : Sous l'égide de la communauté de communes, une initiative originale se déroule mensuellement **dans les locaux de la crèche** : une séance d'éveil musical pour les tout-petits ouverte aux bambins gardés par les nounous du secteur affiliées au Relais d'Assistants Maternelles.

Agis pour tes Droits : Le dernier numéro de *Entre Nous* a reproduit la belle affiche créée par les enfants du Centre de loisirs 'Yaka Jouer' sur le thème du Droit de l'Enfant. Cette réalisation a été sélectionnée pour figurer dans l'agenda 2008 'Agis pour tes droits' édité au plan national par **'Les Francas'**, association qui s'occupe des loisirs enfantins. On peut mesurer combien cette reconnaissance a de la valeur quand on sait que l'édition 2007 du Concours d'affiches international a réuni 3.579 créations émanant de 16.838 participants issus de 335 communes appartenant à 5 pays différents (Bolivie, France, Mali, Maroc et Roumanie) ! La Municipalité a tenu à marquer l'événement en offrant un goûter, le lundi 21 janvier, aux élèves qui fréquentent le Centre, en présence des animateurs, des parents et des enseignants. Ce fut l'occasion de souligner la qualité de l'action éducative menée dans le prolongement de l'école qui permet à l'enfant de s'exprimer et de créer dans divers domaines tels les arts plastiques, le sport, la culture...

Eco-citoyenneté : Les quatre Centres de loisirs de la Communauté de communes, parmi lesquels 'Yaka Jouer', ont mené une action pédagogique de sensibilisation à la protection de la nature et à l'environnement. Cette initiative a donné lieu, entre autre, à un concours de dessins et s'est conclue par un rassemblement autour d'un spectacle inter-

actif 'Alerte verte' qui abordait les thèmes de l'eau, des déchets et de la biodiversité.

Bravo champion ! Nicolas Huertas, licencié à l'Union Sportive Montalbanaise, section boxe, a remporté en janvier le titre de champion Midi-Pyrénées de boxe d'assaut pour sa première année en catégorie 'juniors moins de 69 kilos'. Déjà l'année dernière, Nicolas était devenu vice-champion de France. (Ndlr : La boxe française d'assaut est avant tout éducative. Elle impose une progression intelligente qui passe par le respect du corps, l'apprentissage des techniques et l'esprit sportif. C'est un sport de combat d'opposition pour toutes et tous, interdisant tout contact rude au cours de rencontres ludiques, surtout basées sur la technique, utilisant les coups de poings gantés et les coups de pied chaussés, dans un espace délimité appelé « enceinte » dans un temps limité appelé « reprises » entrecoupées de temps de récupération appelés « minute de repos ». En compétition, sous forme d'assaut, la puissance des coups est autorisée, mais les boxeurs sont protégés et certains coups sont interdits.)

Visite capitale : Les 35 délégué(e)s de classe du Collège Jean-Jacques Rousseau de Labastide Saint-Pierre, parmi lesquels figuraient des jeunes de Villebrumier, ont effectué une visite de plusieurs jours dans la capitale. Bien évidemment, ces adolescents ont fait connaissance avec les endroits et monuments connus des touristes, mais, surtout, ils ont eu accès aux lieux où s'exerce le pouvoir. Ils sont, en particulier, entrés au Palais Bourbon sous la conduite de Sylvia Pinel, la nouvelle députée du Tam-et-Garonne et ont découvert, au sein du Château de Versailles, la salle où le Parlement se réunit en Congrès.

Dénomination des voies et numérotation : Au cours du mois de janvier, les panneaux indiquant les noms des rues, passages, places ou chemins ont été installés. Et, petit à petit, le numéro de l'adresse de chaque habitation a fait son apparition.

SCV : Les équipes seniors I et II occupent le haut du tableau de leur championnat départemental respectif, catégorie 'Excellence' pour l'une et 'Promotion 1ère division' pour l'autre.

Carte sympa : Une grande surface montalbanaise vendait, à l'occasion des fêtes, des



cartes postales dédiées à certaines communes. Villebrumier figurait au nombre avec une vue et quelques mots retraçant l'histoire locale.

Boule lyonnaise : Même en hiver, la société locale de montre très active. Deux équipes ont participé au championnat inter-clubs du département. Les deux concours organisés au boulodrome couvert de Montauban, l'un le 27 janvier en "doublettes", l'autre le 2 mars en "triplettes", ont réuni chacun 32 équipes, le maximum possible.

Musique : **Pierre Tranier**, habitant de la commune, est un musicien guitariste chevronné. Il joue au sein d'un orchestre de variété mais enregistre aussi des albums de jazz. Son dernier a eu droit à des chroniques élogieuses dans les revues spécialisées.

COURRIER DES LECTEURS

Le renouvellement de l'abonnement à *Entre Nous* procure une occasion aux lecteurs d'exprimer leurs sentiments vis à vis de la revue. L'équipe de rédaction est flattée par ces mots chaleureux souvent élogieux et trouve dans ces écrits une motivation renouvelée pour explorer des sujets locaux encore mal connus.

ELIANE ROUGÉ, 8240 Saint-Paul d'Espis (l'une des fondatrices du périodique) :

« 20 ans d'existence, *Entre nous* est bien un grand journal local ! Bon anniversaire pour les 'journalistes', rédacteurs de la première heure (Président, Secrétaire, Trésorier aujourd'hui...) et une pensée émue pour ceux et celles qui étaient là aussi et qui nous ont quittés (je pense à Andrée Cogoreux qui animait avec ferveur les premiers comités de rédaction, ce dont je me souviens bien) ».

PIERRE BRÉGAL, 82370 Villebrumier :
« Persévérez, et pour ce faire, passez une très belle année 2008 ».

cercle, bougre de...)
Hubert Laval, 30000 Nîmes

A propos de la 'taille'...

Dans l'article paru dans le numéro de décembre dernier consacré au cadastre, il est question de « la taille qui était un impôt direct sous l'Ancien Régime » et il est précisé que « ce terme désigne une baguette de bois fendue permettant de conserver la trace de valeurs chiffrées, un système de comptabilité accessible aux personnes ne sachant ni lire ni écrire ». Je fais le rapprochement avec le procédé que j'ai connu chez le boulanger de l'ancien foirail de Lavaur. Après le dépicage, les cultivateurs apportaient au boulanger la quantité de blé équivalant à leur consommation annuelle de pain. En guise de reçu, ledit boulanger préparait une baguette de bois tendre, en châtaignier par exemple, qui mesurait environ 90 cm de long, 4 cm de largeur et 1 cm d'épaisseur. Il la fendait sur toute sa longueur et donnait une moitié au client et gardait l'autre dans son magasin. Quand le client, généralement le jour du marché, venait prendre ses miches muni de sa moitié de baguette, les deux parties étaient accolées et le boulanger pratiquait une ou plusieurs entailles correspondant à la quantité de pain fournie. Chacun gardait son 'témoin', il ne pouvait y avoir contestation, les deux morceaux de la même baguette étant les seuls



à pouvoir s'ajuster. Le mot 'taille' vient donc des entailles faites sur les baguettes. Comme quoi le Moyen-Âge n'est pas si loin... »

Antoine Depeyre, 82370 Villebrumier

La passion de Gérard Combes

Un grand merci pour le numéro 'Spécial Jean de Lettes' que j'ai reçu la veille de Noël. J'ai relu avec plaisir et émotion les écrits de Gérard, ce qui a ravivé tous ces moments de recherche et de rédaction, moments où il était particulièrement heureux. J'espère que son travail sur 'Les Biens Nationaux' pourra aussi être publié, mais c'est un sujet peu technique et plus ardu. Avec mon meilleur souvenir.

MARIE-FRANÇOISE COMBES, 57100 THIONVILLE

La poésie, un autre moyen d'expression

Beaucoup d'amour GEORGETTE SIMON, 82370 NOHIC

Il a fallu beaucoup d'amour à nos aînés
Qui furent de grands bâtisseurs de cathédrales,
Embellirent villes, Paris, la capitale,
Sauvèrent langue, patrimoine, identité.

Il fallait beaucoup d'amour, de nobles sentiments,
Pour défendre le sol de notre chère France :
Des combats sanglants, victoires, pardon, clémence.
Guerre et paix : un éternel recommencement.

Il faudrait beaucoup d'amour et d'indulgence
Pour s'acheminer vers la mondialisation,
Pour que la société en pleine mutation
Vive ses changements en toute confiance.

Il faut beaucoup d'amour, de volonté,
Pour accepter l'autre, l'étranger tel qu'il est,
Réussir l'harmonie dans la diversité,
Sauver notre planète de tant de dangers.

Il faudrait beaucoup d'amour, de courage,
Pour calmer la haine, la rage, la violence,
Comprendre, apaiser la folie, tant de souffrances,
Afin que triomphent l'entente et le partage

LES MOTS CROISÉS DE PIERRE

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												

HORIZONTELEMENT 1- Ne peut espérer le Goncourt. **2-** Ne rencontre jamais son voisin. Son jus n'est pas encore là. **3-** Indien. Début août. Ponctue les commentaires de César. Pronom. **4-** Vit dans l'ombre de la star. Encore plus mal. **5-** Cigale ou fourmi. Véhicule lunaire. **6-** Mures pour l'escroc. **7-** Vachement connue. Garantit. **8-** Ceinture de la geisha. Spécialiste du placage. **9-** Pas trop éclairée. Pronom. **10-** Gagner son pain. Peut être Grenoblois.

VERTICALEMENT I- Plus que des survols. **II-** Homme politique romain. Fleuve. **III-** Mouette pas triste. Ancien courroux. **IV-** Pronom. Entrée du Béarn. **V-** Propices aux secrets. **VI-** Utile pour gagner. Y être n'est pas bon signe (au singulier). **VII-** Terminaison verbale. Ne font pas pitié. **VIII-** Sorti du lit. Huilée. **IX-** Ne se boit pas. Engrais. **X-** Article étranger. Peuvent être nobles au théâtre. **XI-** Le dernier. Pronom. **XII-** Ville de Catalogne. Possessif.

Solution du numéro précédent

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII
1	C	H	O	C	O	L	A	T	E	R	I	E
2	R	U	M	I	N	A	T	I	O	N	S	
3	O	R	I	N	C	H	A	S	S	U		
4	U	L	S	T	E	R	N	I	M	E	S	
5	S	U	E	R	Y	S	N	E	O	N		
6	T	B	E	M	M	E	N	E	I	E		
7	A	E	R	E	A	R	E	P	R	E		
8	D	R	A	U	L	V	E	O	S			
9	E	L	L	E	S	I	S	S	U	E		
10	S	U	E	T	O	N	E	U	R	N	E	

Bar - Tabac - Presse - Jeux

**LE TEMPS
DES COPAINS**

Rue Haute
82370 Villebrumier

☎ 05 63 68 04 38

**MACONNERIE
RENOVATION CARRELAGE**

MIOTTO Thierry

Rue du Four
82370 Villebrumier

TEL:06.10.56.00.59

**Boucherie - Charcuterie
maison**

Traiteur - Conserves maison

JEAN-CLAUDE FONTORBES

Place de la Mairie
82370 Nohic

☎ 05 63 68 06 99

Ouvert le dimanche matin

AUGUSTE CAZELLES, 82000 Montauban :
« Bonne Année ! Félicitations pour les belles recherches historiques, et chaleureux encouragements pour l'avenir. »

CHARLES DEMARIA, 82370 Varennes :
« Je suis très content de votre journal. Je souhaite à toute l'équipe une très belle année 2008. Puis-je recevoir le numéro évoquant l'histoire du Monument aux Morts ? ».

DANIEL MURATORE, 22410 Lantic :
« Bonjour à tous, connus ou inconnus, et Bonne année 2008 dans un monde plein de turbulences ».

PIERRE MIREPOIX, 64310 Ascaïn :
« Avec tous mes vœux. Je trouve toujours votre revue fort intéressante. »

YVETTE TOURDE, 82000 Montauban :
« On a de la peine à imaginer que *Entre Nous* va fêter ses 20 ans ! C'est déjà un beau parcours. Je souhaite au journal de durer longtemps pour le plaisir des lecteurs. Et à ceux qui le font vivre, une bonne et heureuse année ! »

GEORGETTE SIMON, 82370 Nohic :
« Merci et félicitations à toute l'équipe pour trouver des rubriques fort intéressantes. J'essaie de participer en vous adressant un poème. Je vais essayer de composer quelque chose pour répondre à la question posée. Meilleurs vœux à tous les rédacteurs et longue vie au journal. Amicalement. »

MARIE ISSART, 82370 Villebrumier :
« Je suis toujours très satisfaite du journal. Bon courage et bonne année à tous ! »

ROBERT ET MICHÈLE SAHUC, 64200 Biarritz :
« Très heureuse année et que nous restions toutes et tous *Entre Nous* longtemps ! »

MARTHE LAURENS, 82370 Saint-Nauphary :

« Je souhaite une bonne et heureuse année à toute l'équipe de *Entre Nous* qui est toujours très dévouée pour les recherches d'antan concernant Villebrumier et ses environs. »

GINETTE SAHUC, Nouakchott (Mauritanie) :

« Bonne année 2008, avec un monde plus juste où les hommes développent leurs potentialités et accèdent à davantage de dignité. N'ayez pas peur pour nous, tout va bien. Bien des choses à toute l'équipe de *Entre Nous* ». »

JOSETTE DONNADIEU-BAYLE, 82370 Nohic :
« Toujours très intéressant de connaître l'histoire de notre village ? Bon courage, continuez. Bonne année à tous ! »

YVONNE GAMEL, 82000 Montauban :
« Bonne année à tous, la santé avant tout. Merci à toute votre équipe pour ce travail et c'est avec plaisir que nous découvrons des faits et des événements qui se sont produits. »

GILBERTE GUIRGUI, 82000 Villebrumier :
« Journal très intéressant. Continuez comme ça ! »

JOSIANE BARTHÉLÉMY, 93500 Pantin :
« Meilleurs vœux à tous. Et quel beau cadeau pour mes soixante ans que cette journée de retrouvailles pleine d'émotions autour de madame Brugnara ! »

Et de la part de **SERGE ARNOUL, MARIE-LOU DELMAS, M. ET MME FONTORBES, FRANCINE TATRY, FRANÇOISE SÉGUL, YVES et MICHELINE LAGARDE, 66740 Villelongue-dels-Monts :**
« Avec tous nos meilleurs vœux pour 2008 ». »

LIBRE EXPRESSION

★ Et vous, que vous inspire *Entre Nous* ? ★

Des lecteurs ont répondu à l'appel de notre équipe : ils ont pris leur plume et proposent les textes qui suivent. Merci à eux, et que leur exemple soit suivi de quelques autres pour les prochains numéros.

Souvenirs d'écolier

Bravo et merci pour les numéros d'*Entre Nous* que je lis avec beaucoup de plaisir. J'ai bien aimé l'histoire de l'Ecole communale entre 1930 et 1960 où j'ai passé le début de ma vie scolaire. J'y retrouve l'évocation et la photo de mon premier



François Malbreil

instituteur, François Malbreil. C'était un homme remarquable dont j'ai gardé un merveilleux souvenir. Il se montrait toujours disponible pour partager son savoir.

J'étais un élève très moyen qui n'apprenait pas souvent ses leçons à la ferme. En classe, deux options se présentaient deux options au moment de réciter la leçon : soit je passais en premier et j'étais nul, ne sachant que peu ou rien ; soit j'étais interrogé en 3 ou 4^{ème} position et ma bonne mémoire m'avait permis de retenir la leçon !

Mais quand monsieur Malbreil eut compris ma technique, il ne me faisait jamais plus passer en premier... Merci à lui.

Notre ami joint un texte « Etre Nimois » où l'on retrouve nombre d'attitudes ou d'expressions occitanes qui rappellent les traditions de notre région.

« Être joueur de boules, de longue et de pétanque... Savoir parler français, provençal ou patois... S'accoster bruyamment, parler avec ses bras... Voici nos expressions : 'As pa pouu', 'Je te vire un gaoutas', 'Sai que té manquo un céouclé, bougré de bédigas'... » (N'aie pas peur... Je te donne une claque... Je sais qu'il te manque un

*L'Ordre fait gagner du temps, de l'argent et de la bonne humeur.
Une place pour chaque chose et chaque chose à sa place.*

ÉDITORIAL

La richesse de *Entre Nous*, c'est vous !

Pour l'heure, voici le premier numéro de cette année 2008, toujours copieux et varié. Il comporte un abondant courrier qui se montre souvent élogieux pour l'équipe de rédaction. Merci pour tous ces encouragements. Et félicitations à celles et ceux qui ont répondu à l'invitation d'alimenter la rubrique 'Libre expression' qui apporte assurément une richesse supplémentaire au journal. Continuez à faire part d'anecdotes, d'informations, d'observations afin d'écrire de nouvelles belles pages... L'expérience de près de vingt

ans le montre : les sujets à traiter sont inépuisables ; il suffit que des personnes motivées décident de chercher et de rédiger... Alors, toutes les bonnes volontés seront les bienvenues au sein du groupe d'animation.

La trame des animations pour fêter les 20 ans d'*Entre Nous* les samedi 18 et dimanche 19 octobre prochain, se précise. Nous espérons une présence nombreuse, en particulier des lecteurs, même s'ils habitent un peu loin, pour aller à la découverte de l'histoire et du patrimoine locaux, avec une ambiance ludique et conviviale.

Lo Tamborinaire

Les 20 ans d'*Entre Nous*

Dans les numéros à venir, la rubrique **★ Libre expression ★**

alimentée par les bonnes volontés sur le thème :

★ Et vous, que vous inspire *Entre Nous* ? ★

Pour le mois d'octobre, l'édition d'un numéro hors-série

★ Villebrumier et son patrimoine ★

Samedi 18 octobre après-midi :

Jeu de piste pour petits et grands : **★ A la découverte du Patrimoine local ★**

Dimanche 19 octobre :

★ 10 h : Forum autour du thème :

★ Quel intérêt présente un journal local comme le nôtre ? ★ avec la participation d'historiens et de responsables de publications

★ 13 h : repas animé avec spectacle-cabaret sur le thème de

★ Si Villebrumier m'était conté... ★

★ 17 h : **★ Evocations musicales d'Occitanie ★**

suivi d'une animation assurée par 'La Clé des Chants'

★ **durant les deux jours** : présentation de l'exposition

★ Tarn-et-Garonne, histoire d'un département ★

créée dans le cadre du Bicentenaire.

PIERRE BLANC
« LA RIVIERE »
82370 NOHIC
05.63.68.05.04
PRODUITS FERMIERS
Conserves de canard gras

CARROSSERIE RIVIERE-PAVAN
TOLERIE
PEINTURE
POSE DE PARE BRISE
PASSAGE AU MARBRE
82370 REYNIES
TEL / FAX: 05 63 30 16 50

E.A.R.L. du TAULAT
Raymond et Pascal
ABEILHOU
Producteurs de foie gras
Rue de l'Hôpital - 82370 VILLEBRUMIER
Tel. Fax 05 63 68 07 00 - 06 80 75 56 17

► Photos	1
► Rubrique à brac.	2
► Courrier des lecteurs	3
► Edito. Dictons. Morale	4
► Poésie	5
► Le Berger des abeilles	5
► La séparation de l'Eglise et de l'Etat	6
► Histoires croisées de la commune, du canton et du département	10
► Au bal avec Maman.	13
► Les comptes d' <i>Entre Nous</i>	13
► Courrier (suite).	14
► Libre expression	14
► Mots croisés	15
► Photo de classe	16

DICTONS

Quand l'abricotier est en fleur,
jour et nuit d'égal teneur.

Genêt fleuri, gel enfui.

Bourgeon de mars remplit le char,
celui d'avril le baril,
celui de mai le chai.

Avril entrant comme un agneau
s'en retourne comme un taureau.

LO PARLAR D'AICI

Le parler d'ici

Heureusement, il pourra **me prêter la main** pour déménager cette armoire ! (aider)

Ah, il faut me tourner **pour être de main** pour scier cette bûche ! (être bien placé)

Il ne veut pas **me toucher la main** ! (serrer la main)

C'est sûr, ce gosse **a du biaïs** ! (est adroit)

Sirocco

Sur ces vastes plateaux, rien n'arrête sa course,
Il hurle à perdre haleine, sans crainte de s'essouffler
Voulant plier les arbres et assécher les sources,
Et assénant aux hommes ruades et soufflets.

On le sentait venir, atmosphère pesante,
Nuages qui déjà dans le ciel s'enfuyaient
L'espace était à lui, régnerait la tourmente,
Les chiens tapis au sol, plus un seul n'aboyait.

Trois, six ou bien neuf jours selon son habitude
Il bousculerait tout, aveuglant l'impudent
Qui veut lui tenir tête, puis saisi d'hébétude
S'abrite dare dare, vaincu par l'élément.

Les charpentes qui craquent, les objets qui s'envolent,
Des vagues de poussière qui telles un océan
Fouettent et cinglent les gens, les bêtes qui s'affolent
Qui meuglent ou bien qui piaffent sous les gifles du vent.

L'azur s'est assombri, et le soleil de miel
Accepte que soit voilée sa clarté orgueilleuse,
Les branches des grands pins, celles qui narguaient le ciel
Se courbent en prières sous la table fougueuse.

Quand il estime enfin la nature domptée,
Asservie à sa loi, résignée, moins rebelle,
Il desserre l'étreinte dont il l'avait matée
Et presque furtivement il replie ses ailes.

Le calme est revenu, on n'y croit pas encore,
Les oreilles bourdonnent mais les nerfs se relâchent,
Les animaux s'ébrouent et les poules picorent,
Les fiertés se réveillent en un sursaut bravache.

Les travaux ont repris, adieu bras de Morphée,
Et des cris de la vie on retrouve l'écho,
Quelques tuiles arrachées et la terre assoiffée,
C'est hélas la rançon qu'on doit au sirocco.



Frédéric

Souvenirs

AU BAL, AVEC MAMAN...

Entre 1940 et 1945, c'était la guerre, avec ses deuils, ses prisonniers, ses privations... Pas de fête, pas de bal, notre jeunesse était bien triste ! Parfois un cirque passait au village et nous assistions à la représentation. Les jeunes du pays faisaient du théâtre au profit des prisonniers de guerre. C'étaient bien là toutes nos distractions, avec les sorties à la messe et aux vêpres.

8 mai 1945 : la Libération de la France ! A partir de cette journée mémorable, la jeunesse put enfin sortir, aller au bal et à la fête ! Dans l'après-midi, après les vêpres, nous, les filles, étions libres de nous y rendre sans nos parents, en compagnie de nos sœurs et des jeunes de notre âge. Mais en soirée, c'était différent : notre mère nous accompagnait, qui avait aussi la garde des voisines de notre âge que nous emmenions. Quand le bal commençait, les mamans s'asseyaient sur un bac et causaient entre-elles, regardant les danseurs.

Les jeunes gens invitaient les jeunes filles qui parfois dansaient entre-elles. Ils venaient 'couper'. Nous ne devions pas refuser, car cela nous aurait peut-être valu une gifle ! Celles qui refusaient étaient mal vues. La soirée commençait par une danse entraînante, un paso-doble, puis suivaient javas, valse, tangos, rumbas et le 'swing' mis à la mode par les soldats américains. A minuit, c'était l'entracte et nous étions autorisées à aller boire un verre offert par celui qui nous avait invité pour la danse en cours. Notre cavalier nous payait une prune à l'alcool ou un punch. La demi-heure de l'entracte écoulée, l'orchestre, composé d'un accordéoniste et d'un batteur, nous entraînait jusqu'à 1 ou 2 heures du matin. Nous ne sentions pas la fatigue, pourtant nous nous rendions à pied au bal situé à plusieurs kilomètres de chez nous !

Les musiciens jouaient parfois des airs

anciens comme la polka ou la mazurka. Alors, nos mères, oubliant leur fatigue, s'élançaient pour danser entre-elles sur des airs de leur jeunesse. Elles se réchauffaient en se dégourdisant les jambes, la salle de bal n'étant pas chauffée !

Les jeunes filles qui avaient un fiancé ne dansaient qu'avec lui, car, croyez-moi, l'amour était au rendez-vous ! Bien des jeunes se sont connus au bal et se sont aimés pour la vie. Quand notre mère voulait rentrer, nous insistions : «Encore une danse !» et nous restions un peu plus tard. Nous avions l'entrain de notre jeunesse ! Nous chantions sur le chemin, nous étions des jeunes gens heureux de vivre.



LES COMPTES D'ENTRE NOUS

Observations

A : Les comptes font apparaître l'opération liée à l'organisation du 50ème anniversaire de l'Ecole que l'association a soutenue. En voici le détail :

Recettes repas :	2484,00
Ventes DVD et K7	190,00
Soit	2674,00
Dépenses repas traiteur	2152,50
Autres frais (affranchissements, achats divers, remboursements..)	369,70
Soit	2522,20

A noter, et nous les en remercions, que l'entreprise 'Imagécrit' animée par Jean-Luc Prince, a offert le travail et le matériel nécessaire à la réalisation des DVD et K7 et que Pascal Abeilhau a offert une 'corbeille gourmande'.

B : Le nombre d'abonnements en 2007 est de 135, y compris 10 annonceurs, soit un coût moyen par abonnement réglé de 16,14 €, supérieur de 3,14 € du prix demandé.

Le passage à l'impression couleur de notre revue entraîne une augmentation des frais liés à la mise en page et à l'impression, mais n'altère pas la trésorerie de l'association, ce qui lui permet de proposer l'abonnement annuel au même niveau que les années précédentes. A noter que cet exercice supporte les frais d'impression pour 522,00 € du numéro spécial sur les dictons édité en 2006.

L'association tient à remercier particulièrement le Crédit Agricole qui a offert, pour la deuxième année consécutive, 300 € pour l'édition de chaque numéro spécial. La Mairie a également contribué à la réalisation technique du numéro spécial consacré à l'histoire de l'Ecole de Villebrumier. Enfin, tous nos remerciements aux abonnés qui nous permettent de continuer à faire vivre cette revue en nous restant fidèles et en nous aidant à élargir notre lectorat. Et n'oubliez pas, chers lecteurs, qu'à l'occasion du 20ème anniversaire de *Entre Nous* vous êtes invités à écrire, à faire part d'anecdotes, d'informations, d'ob-

RECETTES		DÉPENSES	
Intérêts des comptes	103,56	Frais d'affranchissements	406,90
135 abonnements et 9 publicités	2179,00	Photocopies	99,41
Subvention municipale	300,00	Adhésion ADDA	30,00
Subvention Crédit Agricole	300,00	Assurance	104,23
Ventes revues au numéro	33,57	Gerbe deuil	50,00
50e anniversaire de l'école		Frais divers (coque, repas...)	85,00
Vente DVD et K7	190,00	Impression des numéros	1633,62
Repas	2484,00	Mise en page des numéros	713,00
		Mise à jour site Internet	500,00
		Frais liés au 50ème anniversaire école	2447,60
		(dont repas 2152,50)	
TOTAL	5590,13	TOTAL	6069,76
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2007			
+ 5590,13 - 6069,76 = - 479,63			
<u>en compte au 31/12/2007</u>			
CCP	1240,05	CA/CSL	2917,02
		CA/CC	289,12
			= + 4446,19

servations, pour réussir les belles journées d'octobre où nous essaierons d'écrire de nouvelles belles pages. Merci et à bientôt.

LE TRÉSORIER, KLÉBER

PATRICIA Coiffure

✂ Féminin
 ✂ Masculin
 ✂ Enfants

JOURNÉE CONTINUE

82370 VILLEBRUMIER - ☎ 05 63 68 06 40

Ce n'est que le 5 octobre 1944 que Raymond David, maire destitué, et ses collègues seront remis dans leur fonction grâce à une ordonnance qui rétablit le droit antérieur et prévoit le vote des femmes, lesquelles participent donc pour la première fois à l'élection des Conseils municipaux en avril 1945 et des Conseillers généraux en novembre suivant. Aucune élection locale n'avait eu lieu durant douze ans.

Des évolutions passées

Depuis plus de deux cent dix ans, le mode de scrutin comme la durée des mandats des élus ont varié et le découpage administratif de notre pays a évolué. La France métropolitaine a compté jusqu'à 130 départements en 1810, sous le Premier Empire. On en dénombre aujourd'hui 96 depuis le partage de la Corse en deux en 1996, nombre auquel il faut ajouter les cinq Départements d'Outre-Mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion (qui datent de 1946) et Saint-Pierre et Miquelon (créé en 1976). Les Territoires d'Outre Mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis et Futuna, Iles Kerguelen...) sont régis par un statut particulier. Bien des sous-préfectures ont disparu, comme celle de Moissac par exemple.

Les effets contradictoires de la décentralisation

Dans le chef-lieu de canton, existent certains services de l'Etat. Ainsi, dans notre localité, se trouvent depuis longtemps une gendarmerie et une subdivision de l'Équipement (naguère Ponts et Chaussées) dont le statut a évolué récemment. Depuis 1955, est installé un Centre de Secours de Sapeurs Pompiers dont les biens ont été dévolus au département le 1er janvier 2001. Par contre, la juridiction du Juge de Paix qui tenait séance dans l'actuelle salle du secrétariat de la mairie a disparu en 1958 tandis que la Recette-Perception a été supprimée en 1986. La Poste n'a plus le statut d'une administration publique.

Les lois de décentralisation de 1982, 1983 et 1984 ont considérablement élargi les compétences des assemblées territoriales. Par exemple, le pouvoir exécutif est transféré du Préfet au Président de l'Assemblée départementale et les possibilités d'intervention des autorités élues

sont élargies, la tutelle administrative et financière a priori étant supprimée. Le Conseil général exerce des compétences diverses relatives principalement à la solidarité et à la santé, aux collèges et aux transports scolaires, à l'entretien des routes 'départementales', mais son action porte aussi sur d'autres secteurs : économie, agriculture, environnement, culture, sport, tourisme...

Depuis 1890, les communes ont utilisé la faculté de se rapprocher. Certaines ont choisi la fusion. D'autres ont été regroupées en syndicats spécialisés, communautés, districts ou même maintenant 'Pays' et 'Schéma de Cohérence Territoriale'. Depuis quelques années, Corbarieu et Saint Nauphary ont intégré la «Communauté d'agglomération du Pays de Montauban et des 3 Rivières». De son côté, Verlhac-Tescou a rejoint la «Communauté de communes du Quercy Vert» qui englobe le canton de Monclar.

Huit Maires se sont succédés à la tête de notre commune depuis 1900 :

- ▶ LAGES Louis (1900/1904)
- ▶ COULOM Irénée (1904/1924)
- ▶ MALAVELLE Théodore (1924/1929)
- ▶ COULOM Irénée (1929/1932)
- ▶ COULOM Aimé (1932/1936)
- ▶ DAVID Ulysse (dit Raymond) (1936/1971, destitué entre le 04/04/42 et le 05/10/44)
- ▶ VIGOUROUX Aimé (1971/1989)
- ▶ ASTOUL Etienne (depuis 1989)

Le dimanche 9 mars 2008, les 694 votants de la commune (80,5% des inscrits) ont élu les 15 conseillers municipaux parmi les 18 candidats déclarés :

- | | |
|----------------------|------------------------|
| ▶ ABEILHOU Carine | ▶ GARAIX Anne |
| ▶ AGUILAR Alfred | ▶ GARROS Jacques |
| ▶ AUDARD Denis | ▶ JAMME Guy |
| ▶ BLANC Pierre | ▶ MARTY Jean-Louis |
| ▶ CASTILLO Vincent | ▶ PYLEBRUN Marie-Paule |
| ▶ DELMAS Guy | ▶ SAURA Séverine |
| ▶ FAYEMENDY Philippe | ▶ VIALARD Thierry |

Le même jour le Conseiller Général sortant, Etienne Astoul, a retrouvé son siège. Sièges qu'ont occupés avant lui Aimé Vigouroux, Ulysse David, Bertrand Sabatier...



Quant à Villebrumier, Varennes et Reyniès, elles se sont tournées vers la rive gauche du Tarn pour créer la «Communauté de Communes du Territoire de Grissoles et Villebrumier» (CCTGV) en compagnie de Nohic, Ogueil, Labastide-Saint-Pierre, Bessens, Dieupentale et Campsas, soit 10 localités. Ces nouvelles structures dont les responsables sont désignés non par le suffrage universel mais par les élus locaux, disposent de compétences fiscales et administratives et se substituent aux syndicats intercommunaux pour les questions touchant par exemple, à la voirie, à la petite enfance (la crèche est une réalisation de la CCTGV) ou à tout autre domaine décidé en commun, comme le traitement des ordures ménagères ou la Culture.

Des évolutions encore possibles

Récemment, une Commission a formulé des propositions en vue de modifier certains découpages administratifs actuels. Des évolutions sont donc possibles à nouveau. Chaque année, s'opèrent des fusions ou, au contraire, des séparations de territoires communaux. Parmi les 36.568 communes métropolitaines recensées au 1er mars 2007, on en dénombre 87,3% qui comptent moins de 2.000 habitants où vivent 25,3% de la population du pays.

La progression démographique touche aussi bien le Tarn-et-Garonne qui a atteint 223.000 habitants depuis le 1er janvier 2006, que Villebrumier qui doit en comptabiliser quelque 1.200 actuellement.

Une vieille tradition devrait pourtant échapper à une prochaine réforme : la façon de porter l'écharpe tricolore à frange d'or par le Maire. Avant 1830, il la mettait à la ceinture mais aujourd'hui, il est autorisé à la placer sur l'épaule droite tombant vers la gauche. Mais attention : il doit prendre garde, eu égard à l'ordre des couleurs du drapeau national, à diriger le «bleu» vers le haut !.

ENQUÊTE DE GUY

(article déjà paru pour l'essentiel dans le numéro 49 de mars 2001)

Sources : « De Curvus Rivus à Corbarieu » de Marcel Delbouys, série d'articles dans *Entre Nous* et documentation personnelle)

Un métier méconnu

Le Berger des Abeilles

Q : Après avoir exercé d'autres activités professionnelles, quelle est la motivation qui vous a fait choisir ce métier ?

R : A 14 ans, j'ai été maçon dans une petite entreprise du bâtiment. Mon dernier patron était Mr Ambayrac Michel de Nohic. Ce dernier possédait quelques ruches. Je lui ai acheté les premières et petit à petit je me suis lancé en augmentant leur nombre.

Parlez-nous des modalités de votre installation à Varennes, de la mise en place des ruches et de l'installation d'un local de traitement de la récolte du miel ?

J'ai commencé petit à petit, d'une manière artisanale, pour ensuite développer mon installation en me conformant strictement aux normes européennes.

Combien de ruches avez-vous maintenant à votre disposition ? Pouvez-vous préciser votre emploi du temps, saisonnier et quotidien ?

Je possède 250 ruches, disséminées dans trois départements : Tarn, Tarn et Garonne et Haute-Garonne. La récolte de miel a lieu du mois de Mai à Septembre. Je suis en semaine au travail sur les ruches. Dans la miellerie, ma fille s'occupe du conditionnement. Les rayons de miel sont placés, d'abord dans une machine à désoperculer, ensuite dans un extracteur pour récolter le miel qui, à l'aide de pompes, coule dans le maturateur. Le miel est versé dans des fûts de 200 litres. La mise en pots est faite manuellement suivant les catégories de fleur de l'espèce butinée.

Quelle est la quantité de miel récoltée ?
30 kilos par an par ruche environ. Nous ne

Entre-Nous s'est rendu chez Mr ,Serge AUSSET et sa fille Chantal, apiculteurs à VARENNES, au lieu-dit "Loupiac" pour mieux connaître leur profession. Mr AUSSET a répondu à nos questions

traitons pas la gelée royale par manque d'équipement adéquat.

Et les débouchés ? Vous pratiquez la vente à domicile et sur les marchés de la région ?
Nous effectuons exclusivement la vente sur 12 marchés régionaux par semaine.

Comment s'effectue le choix des plantes et des arbres à butiner par vos colonies d'abeilles ?

Nous travaillons sur les floraisons annuelles comme colza, acacia, tilleul, châta-



La miellerie



Atelier de conditionnement

gnier. Il n'y a pas de transport de ruches pour la pollinisation, les ruches sont déjà en place auprès des plantations et arbres concernés.

Quels dangers peuvent décimer la colonie d'abeilles, des maladies virales, l'utilisation inconsidérée des pesticides ?

Les abeilles sont sujettes à de nombreux parasites et maladies : le couvain peut



Les ruches

être la cible de bactéries très contagieuses. Un accident occasionnel par les pesticides peut provoquer de grandes pertes. Le varroa, parasite acarien de l'abeille, est un véritable fléau.

Il faut noter l'interdiction de fabriquer par l'apiculture artisanale des produits à usage médical.

Quelle projection faites-vous sur l'avenir de l'apiculture ?

Il faudrait, dans les écoles d'agriculture, une formation de jeunes apiculteurs, pour apprendre ce métier dans de bonnes conditions. En tant qu'artisan, je reçois des stagiaires pour faire une approche de l'apiculture. En outre, pour la rentabilité de l'entreprise, il est nécessaire de pouvoir entretenir un grand nombre de ruches. L'importance de l'abeille est fondamentale à cause de son rôle dans la pollinisation. Des cultures dépendent entièrement de ces insectes, car le pollen est trop lourd pour être porté par le vent. La pollinisation par les abeilles est le moyen de fécondation utilisé par la majorité des plantes à fleurs.

Autres précisions ?

L'essaimage se produit en Mai. Quand une nouvelle reine apparaît dans la ruche, l'ancienne reine quitte la ruche avec l'essaimage pour former une nouvelle colonie, ce qui permet à l'apiculteur d'augmenter son capital de ruches. Comment parler d'abeilles sans évoquer les piqûres ? Par temps orageux, il faut interrompre la récolte, car les abeilles s'énervent. En cas de piqûre, frottez l'endroit avec un morceau de poireau ou d'oignon. Cela dissout le venin et empêche l'enflure.

Pour leur protection, les apiculteurs portent des combinaisons en tissu résistant, un voile devant le visage ainsi que des gants. Ils enfument les abeilles pour les engourdir afin de sortir sans risque les rayons de miel.

Propos recueillis par YVES

Dépa' Service Dépannage Vente Electroménager

Intervention à domicile

TV - HiFi - Vidéo
TNT
Electricité générale

Félix Balaguer
82370 Villebrumier
05 63 68 02 81 - 06 60 78 61 81

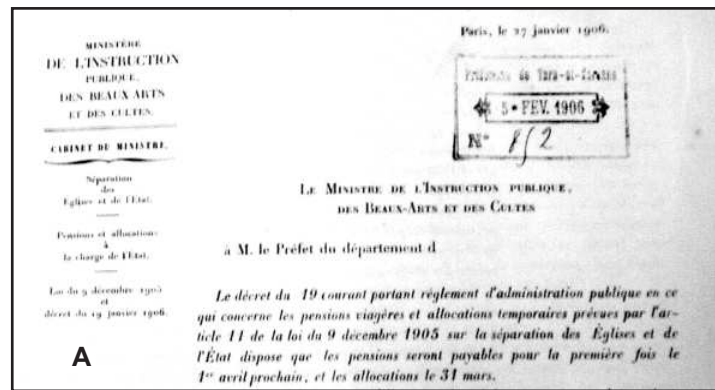
CA
NORD
MIDI-PYRÉNÉES

Place de la Croix
82370 VILLEBRUMIER

Tél. 05 63 92 66 64 Fax 05 63 25 22 01

LA SÉPARATION de l'Eglise et de l'Etat

Curieusement, laïcité, privatisation et réduction du nombre de fonctionnaires... étaient des sujets d'actualité... de 1905.



C'est par un vote du 9 décembre 1905 que les législateurs ont édité la loi connue sous les termes de 'Séparation de l'Église et de l'État'. C'est, en réalité, l'État qui se sépare de toutes ses Églises... Et plus particulièrement du personnel qui y est attaché, quel qu'en soit le culte. Cette loi, complétée par Décret du 19 janvier 1906, dont la responsabilité est dévolue au Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts et des Cultes, comporte en ses articles des délais de mise en œuvre extrêmement courts. (Document A)

Inventaire à Villebrumier

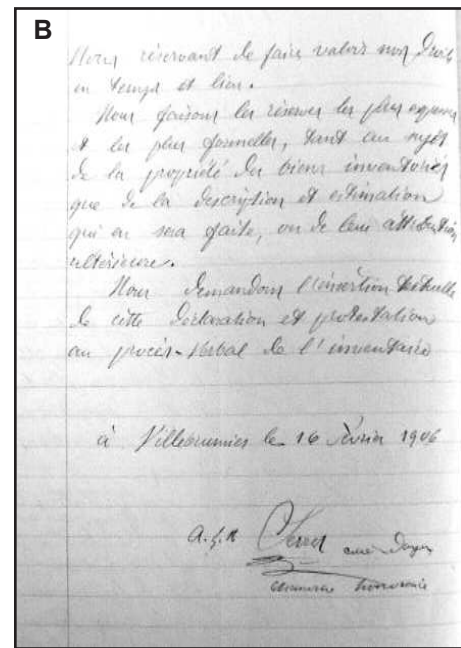
Dès le 16 février, sous couvert de l'article 3 de la dite loi, le percepteur (dénommé Bonneville) des Contributions Directes de Villebrumier (missionné par la Direction Générale des Domaines) procède, malgré les protestations, à l'inventaire des biens dépendant de la 'Fabrique paroissiale' et de la 'mense' de Villebrumier.

Le mot 'Fabrique', avant la loi de séparation, désignait, tantôt l'ensemble des biens affectés à l'entretien du culte catholique, tantôt le corps spécial chargé de l'administration de ces biens. Conséquence de cette loi, ces fabriques, qui étaient des établissements publics, auraient dû être remplacées par des associations privées. Devant le refus du pape Pie X, la loi du 2 janvier 1907 régle la dévolution des biens de l'Eglise. Les associations diocésaines n'apparurent qu'en 1924, sous Pie XI. Par 'Mense' on entendait 'Revenu ecclésiastique'. Par exemple, la 'Mense abbatiale' est le revenu affecté à un abbé ; la 'mense épiscopale' est le: revenu affecté à l'évêque.

A Villebrumier, l'inventaire débute à 2 heures de l'après midi, en présence, pour la Fabrique, de Jean Lages (trésorier), et de Pierre Tournou (propriétaire), le président Martial Beaute étant absent... Le curé Gilles Serres, donne lecture de la protestation officielle : (Documents B).

« Protestation Par ordre de Monseigneur l'Evêque de Montauban, en son nom et en notre qualité de gardien et administrateur des biens de l'église de Villebrumier, nous, Antoine Jean Gilles Marie Serres, et nous, Jean Lages et Pierre Tournou, délégués du Conseil de fabrique de cette paroisse, déclarons ne pouvoir ni ne vouloir coopérer à l'inventaire dont vous êtes chargés, tant que le Souverain Pontife à qui seul appartient la disposition et l'administration des biens ecclésiastiques ne nous y aura autorisés... »

Une heure plus tard, les inventaires sont terminés... que les requis présents refusent de signer. (Document C)



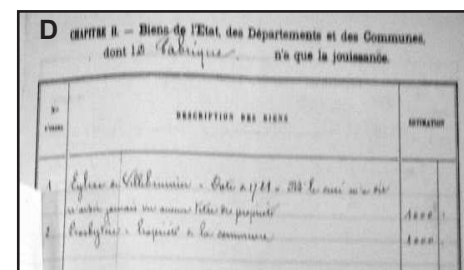
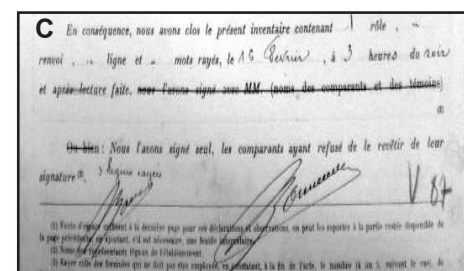
La lecture des documents donne à connaître du nombre et de la valeur des biens inventoriés. (Documents D) Il apparaît que, sur un total de 3350 francs, les bien les plus appréciés sont le marbre des autels (à la somme de 1.200 Francs) et les 2 cloches (400 Francs), tandis que les bâtiments, d'une part l'église, datée de 1721, dont le curé dit n'avoir jamais eu de titre de propriété, et d'autre part le presby-

tère, propriété de la commune, ne sont estimés qu'à 1.000 Francs chacun.

Dans les communes voisines

Ces inventaires se répètent dans tous les lieux de culte, à bonne cadence. Qu'on en juge :

► le 19 février, à Reyniès, d'abord à 2 heures 'du soir', en présence du curé, qui a lu la protestation, et des membres de la Fabrique. Total : 7015 francs (église de 1858 et presbytère ; propriétés de la commune, 1000 francs chacun), ainsi que quelques titres de rentes... ; puis à 3 heures 'du soir' à Moulis en présence du seul curé. Total : 2145 francs dont l'église 600f, elle aussi propriété de la commune.



► le 20 février à Saint-Nauphary.
 ► le 21 février à Charros (commune de St-Nauphary).
 ► le 23 février à Varennes, où après la protestation (quasi identique à celle de Villebrumier), il a été exposé que divers mobiliers visibles dans l'église, appartiennent, en réalité, à des particuliers et non à la Fabrique Cette objection semble avoir été acceptée (Documents E1, E2)
 ► le 24 février à Verlhac-Tescou... Et cela continue avec, parfois, quelques

accessibilité, soit par voie routière, soit par voie d'eau, entre Toulouse et les différentes localités de la Haute-Garonne. Dans le Nord, les chemins de traverse sont en très mauvais état et le recours à la voie d'eau est courant. Ainsi, pour accéder à la Ville Rose depuis Villebrumier, il fallait descendre le Tam sur 7 lieues, puis remonter la Garonne sur 17. On peut imaginer le temps nécessaire au voyage, d'autant plus long si on habitait à Verlhac-Tescou ! Au vu des résultats, Montauban gagnait des points pour jouer enfin un rôle administratif plus important.

L'influence napoléonienne

Sous le Consulat de Napoléon Bonaparte, la loi du 17 février 1800 (28 pluviôse An VIII) donne le nom de «Conseil général» à l'assemblée départementale. Ses membres sont désormais nommés pour trois ans par le Gouvernement et ne siègent guère que 15 jours dans l'année pour, essentiellement, répartir les impôts entre arrondissements. Dans le même temps, un préfet est placé à la tête du département. Il est le représentant du pouvoir central, seul responsable de l'administration. La loi lui donne de larges prérogatives et il en sera ainsi jusqu'au Second Empire.

En 1804, lors du plébiscite, les notables locaux de l'époque, au premier rang desquels les protestants, se montrent majoritairement favorables à l'établissement de l'Empire. Et lorsque, durant l'été 1808, Napoléon et Joséphine traversent le Sud-Ouest, ils sont reçus somptueusement et avec éclat à Montauban les 28 et 29 juillet, à l'initiative du maire Vialètes de Mortarieu. L'Empereur promet alors de «mettre Montauban au rang de chef-lieu de département». Alors, durant trois mois, d'après négociations s'engagent pour définir les limites du nouveau territoire.

Le 4 novembre 1808, par sénatus-consulte signé par Napoléon 1er, intervient la création du Tarn-et-Garonne avec Montauban comme chef-lieu. Ses 3730 km2 empièteront sur ses voisins, essentiellement sur le Lot (arrondissement de Montauban et cantons de

Lauzerte, Moissac et Bourg-de-Visa) et la Haute-Garonne (arrondissement de Castelsarrasin où se situe alors le canton de Villebrumier et cantons de Beaumont-de-Lomagne, Saint-Nicolas-de-la-Grave et Verdun-sur-Garonne), mais aussi sur le Gers (canton de Lavit-de-Lomagne), sur l'Aveyron, (cantons de Saint-Antonin, Varen et Parisot), et enfin sur le Lot-et-Garonne (cantons de Valence, Auvillar, Lamagistère, Dunes et Castelsagrat), à l'exception, curieusement, du Tarn. Le nouveau département compte 33 cantons, dont celui de Villebrumier.

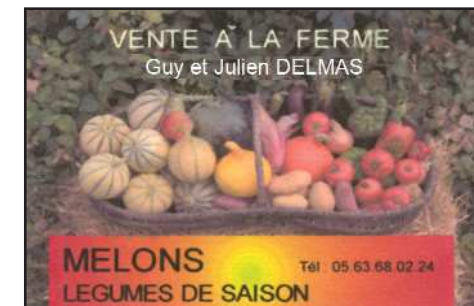
En 1810, par décret impérial du 8 octobre paru au «Bulletin des Lois», Villebrumier et Corbarieu se voient amputées de leurs terres de la rive gauche du Tarn au profit respectivement de Nohic et de Labastide-Saint-Pierre. Simultanément, le canton est détaché de l'arrondissement de Castelsarrasin pour rejoindre celui de Montauban. Cette même année, disparaissent les communes de Moulis, Puylauron et La Vinouze,



incluses dans l'ordre dans les territoires de Reyniès, Varennes et Verlhac-Tescou. Sous l'Empire, le mandat des responsables municipaux sera porté à dix ans (cela aurait pu être vingt pour certains, en raison de leur renouvellement prévu par moitié, mais les événements en ont décidé autrement!). Par contre, les maires et les adjoints siégeaient seulement cinq ans.

Des réformes qui se succèdent

En 1831, la Monarchie de Juillet instaure le suffrage censitaire qui donne



droit de vote au dixième des propriétaires le plus imposé.

En 1833, chaque canton élit son conseiller et plusieurs réformes élargissent l'autonomie du Conseil général. En 1837, est instauré le renouvellement, chaque trois ans, par moitié, des élus départementaux et en 1871, leur mandat est fixé à six ans.

En 1852, sous le régime du Prince-Président Louis-Napoléon Bonaparte, maires et adjoints sont à nouveau nommés par le Préfet.

La loi du 10 août 1871, votée sous la IIIème République naissante, est considérée comme la charte fondamentale des Conseils généraux. Ceux-ci reçoivent des pouvoirs et des attributions nouveaux, mais leurs initiatives restent limitées. Ainsi, jusqu'en 1982, c'est le préfet, agissant en sa double qualité de représentant du pouvoir central et de l'exécutif du Conseil général, qui préparait le budget du département que les élus du département ne pouvait guère que ratifier.

Les lois du 5 avril 1884 et du 6 juin 1895 établissent le statut administratif des communes. Sur le territoire de chacune d'elles est élu pour 6 ans un Conseil Municipal qui est un organe délibérant et qui désigne par vote la Municipalité, c'est à dire le Maire et ses adjoints. Ceux-ci sont des agents exécutifs qui perçoivent des indemnités. Les services municipaux sont tenus à publier les lois, à tenir les registres d'état civil, à célébrer les mariages, à assurer le recrutement en vue du service national. Mais surtout la charge la plus importante, est, sans doute, constituée par l'école primaire devenue en 1881 et 1882 gratuite, obligatoire et laïque.

L'arbitraire du Régime de Vichy

En 1942, sous le régime de Vichy, le Conseil général élu est remplacé par le Conseil départemental dont les membres sont nommés par le Ministre de l'Intérieur Ce même ministre, prend un arrêté le 4 avril de cette année-là qui stipule : «Considérant que le Conseil municipal de la commune de Villebrumier est hostile à l'œuvre de rénovation nationale, (il) est dissous... Il est institué une délégation spéciale» présidée par Michel Monnerot-Dumaine.

Histoires croisées de la commune, du canton et du département

Les élections municipales et cantonales de ce mois de mars ainsi que le Bicentenaire de la création du Tarn-et-Garonne donnent l'occasion de rappeler l'histoire de la commune, du canton et aussi du département.

L'œuvre de la Révolution

C'est en 1765 qu'est exprimée l'idée de diviser le royaume en «départements», mot qui signifiait «divisions du gouvernement». En 1788, les Etats Généraux souhaitaient la formation de circonscriptions uniformes et commodes avec un chef-lieu facilement accessible.

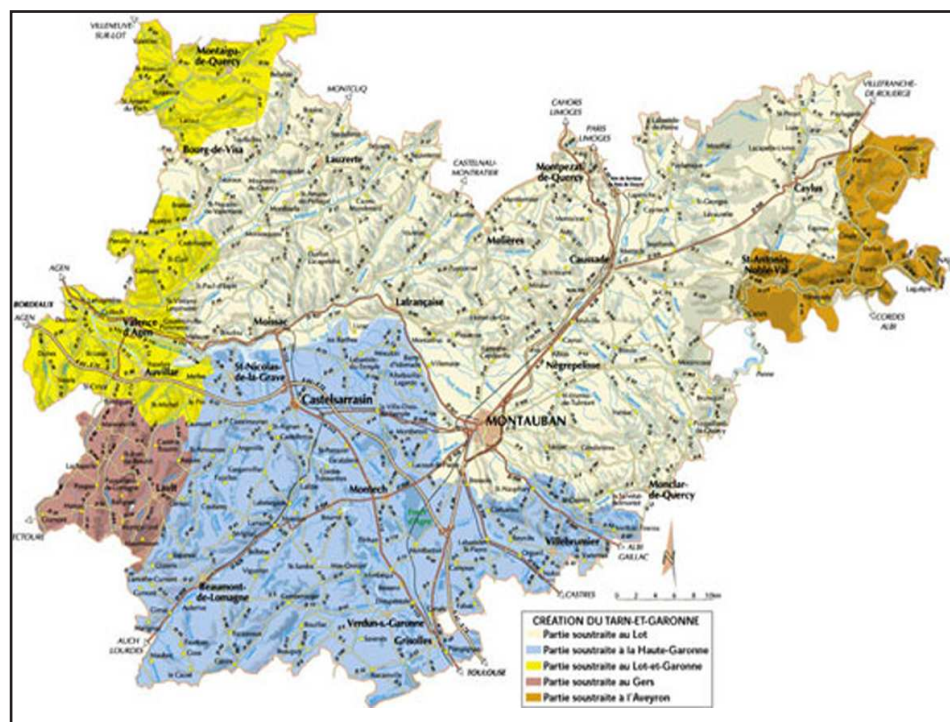
En 1789, les décrets d'août et de novembre, puis celui de mars 1790 publiés par le nouveau pouvoir issu de la Révolution française abolissent le régime féodal et créent les communes à partir des communautés consulaires et des paroisses existantes. Chacune est administrée par une assemblée élue appelée alors «Conseil général». Le premier magistrat de Villebrumier est François Gerla, à qui succède en 1793, le citoyen Tournier.

Cette même année 1790, le 22 décembre, l'Assemblée Constituante adopte une loi dont l'article 1er stipule : « Il sera fait une nouvelle division du royaume en départements, tant pour la représentation que pour l'administration ». Ainsi, après une enquête administrative minutieuse de cartographie, sont nés 83 départements, au nombre desquels ne figure pas le Tarn-et-Garonne, Montauban se trouvant reléguée au rang subalterne de chef-lieu de district (sous-préfecture) du Lot et Villebrumier se situant dans la Haute-Garonne.

Cette innovation est la pièce maîtresse de la nouvelle organisation administrative du pays. Il s'agissait de briser le cadre provincial du royaume reposant sur les privilèges et les inégalités, avec le souci d'élaborer un système rationnel et unificateur, quitte à briser les particularismes locaux. « La France n'est pas une collection d'Etats, elle est un tout unique

composé de parties intégrantes » estimait alors le Conventionnel Sièyès. Dans cet esprit, la République est proclamée « une et indivisible » en 1792.

Chaque département est pourvu d'une assemblée élue pour deux ans et renouvelable par moitié par les citoyens versant



une contribution au moins égale à 10 jours de travail. Pour autant, et jusqu'en 1838, cette nouvelle entité ne jouit pas de 'la personnalité morale', les organes élus à sa tête n'exerçant, par délégation, que des fonctions de caractère étatique.

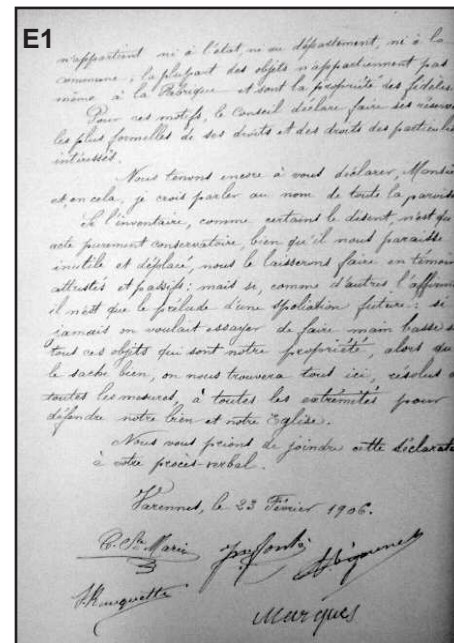
En 1793, Villebrumier devient chef-lieu de canton de la Haute-Garonne. A ce moment-là, 11 communes constituent cette circonscription électorale rattachée au district de Catelsarrasin : Villebrumier, bien sûr, Corbarieu, Reyniès, Saint-Nauphary, Varennes, Verlhac-Tescou, mais aussi Nohic et Orgueil, ainsi que La Vinouze, Moulis et Puylaureon, trois loca-

lités qui avaient alors le statut de communes. Quelques années plus tard, en 1799 (an VII), en vertu d'une décision du Conseil des Cinq Cents (où siégeait Pierre Gerla), à leur demande, Nohic et Orgueil «sont distraites de leur canton» et «sont réunies» à celui de Grisolles tandis que Villebrumier est confirmé comme chef-lieu. Cette décision est contestée par le notaire de Reyniès, maître Martin Lamotte qui a présenté un mémoire au gouvernement de l'époque où on peut lire: «Le canton de Villebrumier n'a donc été maintenu que parce que quelques intriguants en ont imposé au Gouvernement en lui représentant que la réunion de ce canton à celui de Montech ou à celui de Grisolles présentait des obstacles de nature insurmontable ou nuisible. (...) C'est par exception à la règle générale que ce chétif canton existe» alors que son

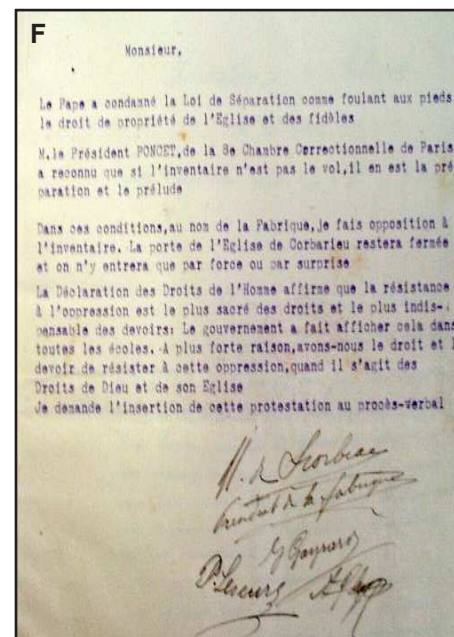
territoire «n'est que d'un myriamètre au plus» et que «la population ne s'élève qu'à 4.218 personnes de tous âges et de tous sexes, encore même ce nombre est-il suspect». Pourtant, «la loi exige impérativement pour population moyenne d'un canton le nombre de 10 000 âmes et pour étendue 125 km²».

Pierre Gerla, qui était visé par cette diatribe, rétorque que ledit canton mesure 150 km² (alors que 125 suffissent) et que 4658 habitants le peuplent (alors que d'autres entités comptent une population bien inférieure).

En 1794, une enquête montre l'inégale



NUMERO	DESCRIPTION	ESTIMATION
1	1 anneau en or - offert par souscription	
2	2 anneaux en or - offerts par souscription	
3	1 bracelet en or - offert par souscription	
4	1 bracelet en or - offert par souscription	
5	1 bracelet en or - offert par souscription	
6	1 bracelet en or - offert par souscription	
7	2 bracelets en or - offerts par souscription	
8	1 bracelet en or - offert par souscription	
9	1 bracelet en or - offert par souscription	
10	1 bracelet en or - offert par souscription	
11	1 bracelet en or - offert par souscription	
12	1 bracelet en or - offert par souscription	
13	1 bracelet en or - offert par souscription	
14	1 bracelet en or - offert par souscription	
15	1 bracelet en or - offert par souscription	
16	1 bracelet en or - offert par souscription	
17	1 bracelet en or - offert par souscription	
18	1 bracelet en or - offert par souscription	
19	1 bracelet en or - offert par souscription	
20	1 bracelet en or - offert par souscription	
21	1 bracelet en or - offert par souscription	
22	1 bracelet en or - offert par souscription	
23	1 bracelet en or - offert par souscription	



péripiétés, comme ce 2 mars à Corbarieu : les représentants refusant d'ouvrir, la force est requise afin que l'inventaire puis s'établisse, pour un total de 1.423 francs (le maître-autel n'est qu'en bois partiellement plaqué de marbre, et la cloche n'est retenue qu'à la valeur de 50 francs). L'inventaire est bouclé en une heure et demie, lecture des protestations, qui y sont annexées, comprises. L'église de 1668, estimée à 150 francs et le presbytère à 60, sont propriétés de la commune. Dans la lettre de protestation manuscrite habituelle qui émane du curé et des membres du Conseil de Fabrique, il est précisé que Pie X a condamné cette loi par une encyclique du 11 février 1906. Les termes de la deuxième lettre de protestation, tapée à la machine (!), rédigée par De Scorbiac, président de la Fabrique, sont plus véhéments.

(Document F) Il est à noter que la chapelle de secours, dite de Bonrepos, n'a été inventoriée que le 24 novembre. Un oubli sans doute.

La situation des fonctionnaires religieux

A cette vague d'inventaire, spectaculaire s'il en est, s'y ajoute l'autre volet moins singulier, mais vraisemblablement plus sérieux pour l'Etat : la suppression des fonctionnaires. Cette élimination semble avoir été l'objectif principal de la loi de 'séparation de l'Eglise et de l'Etat'.

Les conditions d'indemnisation des fonctionnaires 'licenciés', telles que décrites dans la loi, ne paraissent pas être d'une grande clarté. Les documents portant sur le projet de loi, en date du 16 février 1905, soit un an avant son vote, en sont l'exemple (Document G)

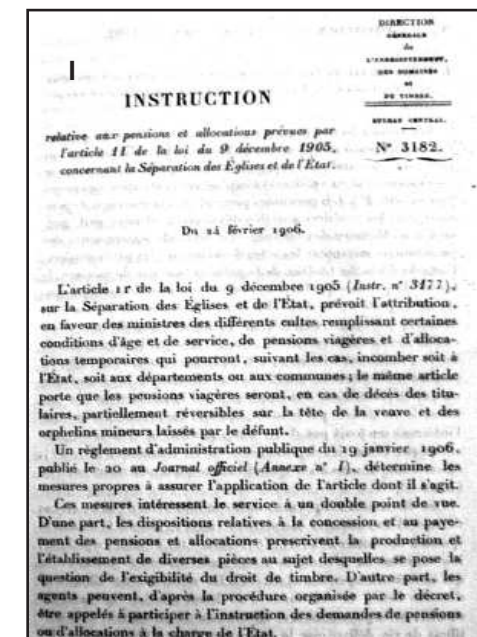
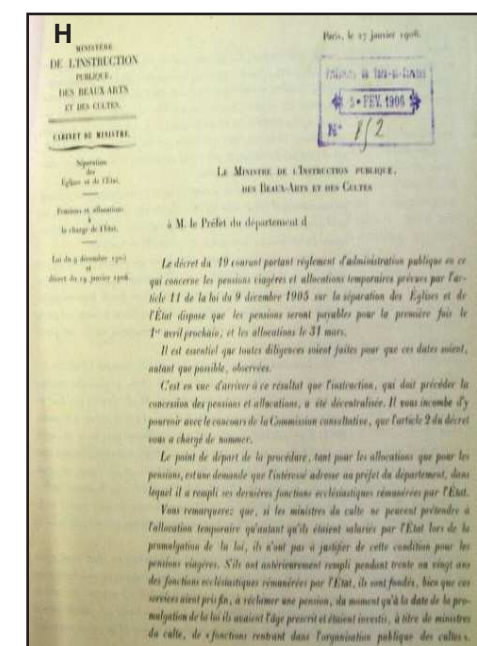
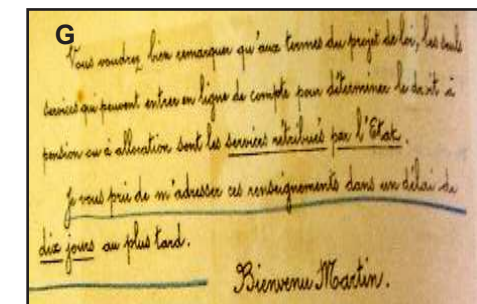
Une note du 27 janvier 1906, qui redéfinit le décret du 19 du même mois, en explique les modalités 'Rentes viagères' ou 'Allocations temporaires', prévues par l'article 11 de la loi, et rappelle le délai extrêmement court de règlement des dossiers, la loi en prévoyant les premiers paiements aux 31 mars et 1er avril 1906.

(Document H) Tout n'est pas clarifié pour autant, tant les consignes sont sujettes à diverses interprétations. En raison de leur complexité, et toujours dans la précipitation, elles sont détaillées et explicitées, à nouveau, par 'Instruction' du 24 février reprises dans une 'Notice' manuscrite rédigée à Montauban (Document I)

Les points les plus controversés semblent être, d'une part, le choix possible entre

'Allocation temporaire' et 'Rente viagère' qui pose problème tant du côté du demandeur (optimisation du choix) que de l'administration (procédures différentes dans les droits de timbre et d'enregistrement) et d'autre part les années de service 'rétribuées par l'Etat' ainsi que la qualité, le 'grade' ecclésiastique, en quelque sorte, à prendre en compte.

Le cas du pasteur Soleyret, de Corbarieu, illustre ce problème de choix financier : par lettre manuscrite, le 1er mars 1906, il



opte pour la disposition du paragraphe 6 de l'article 11 de la loi débouchant sur l'ouverture du dossier de demande d'allocation temporaire à soumettre à la signature du préfet, en mars 1906.

(Document J) Le dit dossier est soumis à enquête et vérifications, notamment sur les états de service. Ce point particulier semble être bien délicat car déjà abordé dans le projet de loi. Par circulaire, du 27 mars 1905, l'administration parisienne demande aux pré-

fets d'établir des tableaux chiffrés du personnel ayant l'ancienneté requise au service de l'Etat. Il y est recommandé de ne s'adresser aux administrations ecclésiastiques qu'en cas de nécessité absolue. Le télégramme d'avril rappelle à nouveau la différence entre ancienneté générale, au service de l'Etat, du Département, de la Commune (25 ans requis) et ancienneté au seul service de l'Etat, qui doit être de 20 années pour une prise en compte dans le droit à pension. (Document K)

A partir de l'ensemble de ces dossiers, il est nécessaire d'établir un recensement des dits fonctionnaires. Même si c'est au niveau départemental que s'étudient les dossiers et qu'une proposition financière doit être présentée, la décision d'attribution appartient au ministère. Les dossiers sont donc expédiés à Paris comme le prouve la note d'envoi de 36 demandes de Pensions viagères en date du 28 avril 1906. (Des listes récapitulatives sont établies (Document L))

Une administration centrale tatillonne
Les services parisiens multiplient les demandes de complément d'information et les pressions qui s'apparentent à des repréailles. Par 'circulaire télégraphique', c'est à

dire un télégramme chiffré (!!!!) du 19 mars 1906, suivi d'un rappel par télégramme toujours chiffré (!!!!) du 29 mars 1906, dont la transcription fait l'objet d'une note en clair, il est demandé de transmettre les noms de ceux qui, parmi les demandeurs d'allocation ou pension, auraient eu une attitude critiquable lors des inventaires...

Au courrier du 28 avril 1906, portant sur l'expédition de 23 dossiers de propositions d'allocations temporaires, Paris, par note de service du 15 mai 1906, retourne 21 dossiers d'allocation à la préfecture, pour que soit mentionnée la durée totale des services rétribués par l'Etat, pour chacune des demandes, ainsi que la légalisation de deux signataires.

A la lecture des nombreux documents répertoriés aux Archives Départementales sous les rubriques 52V1 et V87, apparaissent de nombreux noms et dossiers comme celui de Gouze, vicaire à Monpezat, du 1 au 11 décembre 1905, qui lui vaut une ancienneté de 11 jours, et qui antérieurement était à Villebrumier... mais non rétribué par l'Etat, qui ne lui vaut aucune ancienneté. Cependant, il est fait état d'une proposition de la somme de 450 F. Le desservant Couderc Ludovic du Fau (ancienneté 7 ans 9 mois 7 jours) se voit proposer 900 F tandis que Soulier (35 ans d'ancienneté de service) est proposé pour 1200 F. Serres Antoine, 78 ans, ex curé de Villebrumier (plus de 50 années d'ancienneté) est proposé pour 1.600 F (Document M)

Diverses listes prévisionnelles avec

salaires et taux de pension en fonction du titre religieux, avaient été établies. Dès le 16 février 1905, le consistoire de Montauban avait relevé des états de service de ses pasteurs. La préfecture avait, elle aussi, rédigé un état numérique, par culte, à la date du 21 février 1905. Sur le relevé du 31 mars 1905, on peut y lire que les 6 pasteurs protestants ont un traitement annuel de 1.800 ou 2.200 francs tandis que les 27 curés sont rétribués entre 1.200 et 1.600 francs par an.

L'évêque émerge à 10.000 francs par an, les 2 vicaires généraux à 2.500, le chanoine à 1.600. Plus d'une centaine de desservants touchent entre 900 et 1.300, les plus mal lotis étant les vicaires pour 450 francs annuels. (Documents N1, N2)
Le résultat final des diverses tractations, propositions, rejets et acceptations n'étant pas disponible dans la série de documents consultés, on peut s'en faire

une petite idée. Dès le 2 mars 1905, le président du Consistoire de Montauban fait état de sa préoccupation auprès du préfet : « Voilà des hommes de 40 45 ans, chargés de famille, jetés sur le pavé avec... 400 francs pour vivre. De notre situation par suppression d'emploi, on nous donne, comme une aumône, à peine de quoi ne pas absolument mourir de faim, nous et notre famille. N'est ce pas violer le droit et la justice ? » (Document O)

Par courrier, adressé au préfet, du 11 octobre 1905 (en réalité 1906, car enregistré le 12 octobre 1906 avec tampon de la veille), le curé de Golfèch fait état du refus de l'administration de lui attribuer la pension à 450 francs, de l'avoir contraint à choisir entre l'allocation de 8 ans et celle de 4 ans, et de n'avoir encore rien touché à ce jour.

Autre temps, autre mœurs ? Que nenni ! Le temps passe, même les siècles, mais les problèmes perdurent... Trop de fonctionnaires ? Retraites trop faibles ? ...N'est-ce pas encore et toujours d'actualité ?

ENQUÊTE DE JEAN-LOUIS